



www.paysdelunel.fr

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Territoire économe en ressources

Rapport annuel 2018



SOMMAIRE

Fiche de présentation de la structure	1
I. INDICATEURS	2
1. Production de déchets	3
2. Indicateurs de suivi du programme.....	4
3. Indicateurs financiers	5
4. Moyens humains indicatifs planifiés et réalisés.....	6
II. BILAN DU PROGRAMME	7
1. Résumé de l'avancement du programme	8
2. Bilan détaillé du programme d'actions	9
3. Points forts et points faibles de l'année 1.....	23
III. ORIENTATIONS DE L'ANNEE 2.....	24
IV. ANNEXES	29
Annexe 1. Comité de pilotage du 15 mai 2018.....	31
Annexe 2. Commission déchets du 14 juin 2018.....	51
Annexe 3. Comité de suivi du 3 juillet 2018	63
Annexe 4. Tableau groupe de suivi interne	81
Annexe 5. Commission déchets du 19 décembre 2018.....	87

FICHE DE PRESENTATION DE LA STRUCTURE

COORDONNEES DU PORTEUR DU PROGRAMME

Nom : **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUNEL**

Adresse : 152 chemin des Merles
(complète) CS 90229
34403 LUNEL Cedex

Téléphone : 04 67 83 87 00 Fax : 04 67 83 55 23

Email : contact@paysdelunel.fr

Site Internet : www.paysdelunel.fr

COORDONNEES DE L'ANIMATEUR DU PROGRAMME

Nom : MISCORIA Prénom : Magali

Service : Gestion et prévention des Déchets

Fonction dans l'organisme : Animateur du programme

Téléphone : 04 67 83 53 37 Email : m.miscoria@paysdelunel.fr

ELU REFERENT EN CHARGE DU DOSSIER

Nom : PRATX Prénom : Francis

Fonction dans l'organisme : Vice-président délégué à la Gestion des déchets

Téléphone : 04 67 83 87 00 Email :

REFERENT ADEME

Nom : HUC Prénom : Florence

Adresse : 119 avenue Jacques Cartier
(complète) CS 29011
34965 MONTPELLIER Cedex 2

Téléphone : 04 67 99 89 79 Email : florence.huc@ademe.fr

I. INDICATEURS

1. PRODUCTION DE DECHETS

Nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2018 : 49 190 habitants

Gisement		Tonnage- 2010	Kg/hab- 2010	Tonnage 2017	Kg/hab 2017	Tonnage 2018	Kg/hab 2018
OMA	OMR	14 074,44	303,35	12733,24	261,57	12815,96	260,54
	Verre	1 190,14	25,65	1366,49	28,07	1413,43	28,73
	Papier	1 176,95	25,37	807,73	16,59	861,35	17,51
	Cartonnettes	406,50	8,76	474,80	9,75	514,13	10,45
	Briques alimentaires	45,80	0,99	29	0,60	41,06	0,83
	Flaconnages plastique	285,50	6,15	194,80	4	269,12	5,47
	Acier	98,40	2,12	65,80	1,35	69,77	1,42
	Aluminium	10,40	0,22	17,10	0,35	24,99	0,51
	Refus	167,60	3,61	239,40	4,92	178,70	3,67
	Total OMA	17 455,73	376,23	15 928,36	327,21	16188,51	329,10
DMA	Pneus	8,23	0,18	21,58	0,44	24,47	0,50
	Encombrants	4 830,98	104,12	4585,08	94,42	4761,76	96,80
	Gravats non recyclables	10 827	233,36	227,52	4,69	127,46	2,59
	Gravats recyclables			7477,06	153,97	8270,53	168,13
	Ferraille	245,18	5,28	305,54	6,29	292,16	5,94
	Cartons	670,02	14,44	759,29	15,64	841,54	17,11
	Déchets verts	5 246,72	113,09	5887,10	121,23	7291,96	148,24
	Bois	1 475,15	31,79	2454,79	50,55	3046,17	61,93
	Meubles	-	-	39,38	0,99	57,11	1,16
	Meubles recyclés	-	-	48,14	0,81	69,79	1,42
	Déchets non incinérables et non recyclables	538,31	11,60	957,64	19,72	1399,64	28,45
	Huile de vidange	18,09	0,39	20,28	0,42	20,34	0,41
	Plastiques agricoles	0	0	23,52	0,48	10,26	0,21
	Piles	2,283	0,05	1,960	0,04	1,474	0,03
	Batteries	2,32	0,05	3,874	0,08	3,756	0,03
	Bidons souillés	29,98	0,65	52,49	1,08	49,14	1,00
	DMS (toxiques)						
	Huile de friture	0,450	0,01				
	DEEE	188,99	4,07	176,80	3,63	178,30	3,62
	Déchets d'activité de soins	0,679	0,015	0	0	0	0
	Cartouches d'encre	0,179	0,004	0,177	0,004	0,272	0,006
	Total DMA	41 540,29	895,34	38 970,88	800,55	42 634,64	866,73
	Total DMA hors inertes	30 713,29	661,98	31 266,30	641,89	34 236,65	696,01

2. INDICATEURS DE SUIVI DU PROGRAMME

Indicateur de suivi	Objectif	2018	2019	2020
Taux de réduction des DMA (hors gravats)	-3%	+8,4 %		
Taux de recyclage des DMA (hors inertes)	51 %	43,8 %		
Synergies entre entreprises	10	0		
Réduction des déchets verts <i>Indicateur non contractuel</i>	-10 kg/hab.	+ 27 kg/hab.		
Taux de réduction des OMR <i>Indicateur non contractuel</i>	-5% Atteindre 249 kg/hab./an	-0,40 % 260 kg/hab./an		

3. INDICATEURS FINANCIERS

N°	ACTION	Dépenses de personnel	Dépenses de matériel HT	Budget Total Année 1
1	Développer l'éco-exemplarité de la Communauté de Communes et des communes membres	6 259,93	0	6 259,93
2	Mettre en place une gouvernance partagée	2 798,96	1 244,18	4 043,14
3	Sensibiliser les entreprises à l'économie circulaire, diffuser, partager les connaissances...	191,4	708	899,4
4	Former les conseillers économiques pour une intégration des enjeux de l'économie circulaire...	2000	0	2000
5	Poursuivre les opérations « Commerce éco-exemplaire » et « Etablissement éco-exemplaire »	4 689,96	0	4 689,96
6	Informers les entreprises concernant les filières de valorisation des déchets existantes	2 548,95	152,5	2 701,45
7	Mobiliser les professionnels du tourisme autour de la prévention et du tri des déchets	1 019,58	95	1 114,58
8	Promouvoir le don, le réemploi et le recours à la réparation	2 853,38	250	3 103,38
9	Promouvoir l'éco-consommation	9 293,57	7 776,17	17 069,74
10	Promouvoir les produits éco-labellisés et les gestes alternatifs	4 575,53	1 801,27	6 376,8
11	Mettre en place des espaces « Réemploi » dans les déchèteries	4 044,6	0	4 044,6
12	Sensibiliser les habitants et les acteurs de la restauration au gaspillage alimentaire	6 025,67	1 705,3	7 730,97
13	Favoriser le don alimentaire	0	0	0
14	Favoriser l'approvisionnement en circuits courts et en produits locaux	2 861,33	0	2 861,33
15	Favoriser la mise en place de manifestations éco-exemplaires	6 402,37	210	6 612,37
16	Promouvoir le stop-pub	2 685,67	2 249,17	4 934,84
17	Augmenter le taux incitatif de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères	2 402,44	0	2 402,44
18	Améliorer les performances de tri	7 8264,88	11 802,26	90 067,14
19	Promouvoir le compostage individuel, le compostage collectif et le lombricompostage	21 359,19	25 535,37	46 894,56
20	Réduire les apports de déchets verts en déchèterie	3 819,07	1 476,17	5 295,24
21	Mettre en place une déchèterie dédiée aux professionnels	0	0	0
22	Communiquer sur les coûts de gestion des déchets ménagers et assimilés	1 269,58	0	1 269,58
23	Suivre les indicateurs et objectifs du programme	1 302,79	0	1 302,79
TOTAL		166 668,85	55 005,39	221 674,24
Moyenne par habitant		3,39	1,12	4,44

4. MOYENS HUMAINS INDICATIFS PLANIFIES ET REALISES

	Année 1		Année 2		Année 3	
	Planifiés	Réalisés	Planifiés	Réalisés	Planifiés	Réalisés
Animateur du programme	1	1				
Responsable service Gestion des déchets	0,15	0,15				
Mission compostage	0,5	0,5				
Agent prévention déchets	-	0,33				
Ambassadeurs de tri et de prévention	2	2				
Volontaires en Service Civique	0,4	0,4				
Agents service Déchets	0,10	0,10				
Responsable de la commande publique	0,05	0,05				
Responsable du développement économique / Responsable de la pépinière d'entreprises Via Innova	0,15	0,10				
Agent CIAS	0,05	0				
Communication (chef de service, assistante et Infographiste)	0,15	0,15				
Service Environnement (animatrice programme d'éducation à l'environnement et responsable)	0,10	0,10				
Divers (élus, DGS, chefs de services, autres agents)	0,20	0,20				
TOTAL (ETP)	4,85	5,08				

II. BILAN DU PROGRAMME

1. RESUME DE L'AVANCEMENT DU PROGRAMME

Après s'être engagée dans un Programme Local de Prévention des Déchets, la Communauté de Communes du Pays de Lunel a répondu à l'appel à projet de l'ADEME Occitanie et met en place depuis janvier 2018 une démarche formalisée d'économie circulaire, à travers son programme Territoire économe en ressources.

Les services Communication, Développement économique ainsi que Gestion et prévention des déchets se sont étroitement associés pour porter le projet, aidés par une équipe projet constituée de 9 agents.

Ainsi, le programme de l'année 1 a vu :

- la poursuite de 12 actions existantes,
- l'engagement de 9 nouvelles actions dont 3 dans le secteur du développement économique.

Ce sont ainsi 21 actions qui ont été menées ou débutées, sur les 23 que compte le programme :

- Développer l'éco-exemplarité de la Communauté de Communes et des communes membres
- Mettre en place une gouvernance partagée
- Sensibiliser les entreprises à l'économie circulaire, diffuser, partager les connaissances...
- Former les conseillers économiques pour une intégration des enjeux de l'économie circulaire...
- Poursuivre les opérations « Commerce éco-exemplaire » et « Etablissement éco-exemplaire »
- Informer les entreprises concernant les filières de valorisation des déchets existantes
- Promouvoir le don, le réemploi et le recours à la réparation
- Promouvoir l'éco-consommation
- Promouvoir les produits éco-labellisés et les gestes alternatifs
- Mettre en place des espaces « Réemploi » dans les déchèteries
- Sensibiliser les habitants et les acteurs de la restauration au gaspillage alimentaire
- Favoriser l'approvisionnement en circuits courts et en produits locaux
- Favoriser la mise en place de manifestations éco-exemplaires
- Promouvoir le stop-pub
- Augmenter le taux incitatif de la TEOM
- Améliorer les performances de tri
- Promouvoir le compostage individuel, le compostage collectif et le lombricompostage
- Réduire les apports de déchets verts en déchèterie
- Mettre en place une déchèterie dédiée aux professionnels
- Communiquer sur les coûts de gestion des déchets ménagers et assimilés
- Suivre les indicateurs et objectifs du programme

Les actions engagées concernent aussi bien les Ordures Ménagères Résiduelles (OMA) que les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) ; les professionnels que les particuliers ou le monde associatif.

5,08 équivalents temps plein sont mobilisés pour mettre en œuvre les actions du Territoire Econome en Ressources.

Le budget consacré au programme est de 221 674,24 €, soit 4,44 € par habitant.

Globalement, les objectifs inhérents à chaque action sont atteints. Quant aux indicateurs de suivi du programme, aucune d'eux ne le sont avec un contexte ; notamment en déchèterie, qui n'est pas favorable. Une augmentation des tonnages en déchèterie est constatée : il est difficile de maîtriser la provenance des déchets des professionnels qui préfèrent venir sur les équipements de la CCPL ayant des tarifs encore bas par rapport aux collectivités voisines, et ce malgré une augmentation de 50 % en 2017.

2. BILAN DETAILLE DU PROGRAMME D' ACTIONS

Formations suivies dans le cadre du programme

Date	Titre de la formation	Organisme organisateur	Personne ayant suivi la formation
Juin 2018	Ambassadeur prévention	CNFPT	Karim MLATA Laurent RIVIERE Guillem RENAUD

Calendrier de collecte

Le personnel technique du service Gestion des déchets, ayant une bonne connaissance du territoire, s'est chargé de la distribution du calendrier de collecte. Cela évite une mauvaise attribution ou des oublis. De plus, cela donne l'occasion aux agents de rencontrer les usagers et éventuellement de refaire un point sur les consignes de tri.

Le calendrier 2018 est consacré aux éco-gestes autour du tri et de la réduction des déchets.

AXE 1 – ANIMER LE PROJET ET MOBILISER LES ACTEURS

Action 1 – Développer l'éco-exemplarité de la Communauté de Communes et de ses communes membres

Démarche interne

Il s'agit d'une démarche conjointe, portée dans le cadre de trois programmes : Agenda 21, PCAET et Territoire Econome en Ressources.

Une réunion de travail, avec agents volontaires et chefs de service, a été programmée en juin 2018 pour définir les thématiques prioritaires. Trois ont été retenues :

- Mobilité,
- Bâtiments,
- Dématérialisation, réduction du papier.

Trois groupes de travail ont été programmés en octobre 2018 sur ces thématiques et ont eu pour objectifs de faire émerger des actions concrètes.

Il est prévu de soumettre ces actions à la Direction afin de les valider et prioriser en janvier 2019.

Achat responsable

La démarche, initiée il y a plusieurs années, se poursuit. On constate un manque de formation des agents sur les questions de développement durable mais également sur les notions de bases en marché public, ce qui est un frein au développement de cette action.

En 2018, un marché de produits d'entretien a été lancé (inexistant auparavant), avec :

- Eco-labels sur un grand nombre de produits,
- Passage à des grands contenants,
- Optimisation de l'emballage lors des livraisons.

La collectivité s'interroge sur un accompagnement global.

Le service Commande publique travaille sur la dématérialisation et la signature électronique

PCAET

Le CCTP a été rédigé en 2018. Le marché va être lancé très prochainement pour la réalisation du diagnostic et du plan d'action.

Il va permettre de lancer/relancer une réflexion forte sur la mobilité et la rénovation des bâtiments.

Action 2 – Mettre en place une gouvernance partagée

	2018	2019	2020
Comité technique	3 juillet		
Comité de pilotage	15 mai		
Equipe projet	5 juin 2 octobre		
Réunion publique Agenda 21	20 juin		
Commission Déchets	14 juin 19 décembre		

Composition du Comité Technique

Prénom-Nom	Organisme représenté	Présent(e) au comité technique du 3 juillet 2018 n°1	Présent(e) au comité de suivi du xxxxx n°2	Présent(e) au comité de suivi du xxxxx n°3
<i>Richard PITAVAL</i>	<i>CCPL</i>	<i>OUI</i>		
<i>Francis PRATX</i>	<i>CCPL</i>	<i>OUI</i>		
<i>Jacques GRAVEGEAL</i>	<i>CCPL</i>	<i>NON</i>		
<i>Florence HUC</i>	<i>ADEME</i>	<i>OUI</i>		
<i>Directrice Dév. Economique</i>	<i>CCPL</i>	<i>OUI</i>		
<i>Corinne WOLBERT</i>	<i>CCPL</i>	<i>OUI</i>		
<i>Dominique BODET</i>	<i>CCPL</i>	<i>OUI</i>		
<i>Magali MISCORIA</i>	<i>CCPL</i>	<i>OUI</i>		

Le compte-rendu des différentes réunions figurent en annexe.

Action 3 – Sensibiliser les entreprises à l’économie circulaire

Cette sensibilisation est passée par l’organisation d’un club Pro Pays de Lunel le mardi 13 mars 2018 dans les locaux de l’entreprise INNOTEC.

Après la visite de l’entreprise engagée dans une démarche RSE globale et dont l’activité principale est le recyclage des cartouches d’encre, les échanges et présentations se sont orientées vers les enjeux de l’économie circulaire pour les entreprises : optimisation des coûts de fonctionnement, nouvelles opportunités d’affaires, faire face à la gestion des ressources...

Lors de ce Club, les entreprises CAPRIONIS (solutions pour l’économie circulaire) et NODIXIA (valorisation de matériels informatiques, solutions de recyclage) ont également été présentées. Une cinquantaine de chefs d’entreprise a participé à ces échanges.



Club Pro du 13 mars 2018

Action 4 – Former les conseillers économiques pour une intégration des enjeux de l’économie circulaire dans leur accompagnement

Objectif	Réalisé		
	2018	2019	2020
Accompagner / conseiller des entreprises ou porteurs de projet : 30	30		

Dans le cadre de l’accompagnement des entreprises, la pépinière aborde systématiquement les enjeux de l’économie circulaire : une trentaine d’entreprises est ainsi accompagnée chaque année à différents degrés de maturité.

Certaines activités intègrent cependant particulièrement l'économie circulaire dans leur entreprise comme *MICROTERRA* (valorisation des déchets verts), *L'instant Bocal* (restauration hors domicile produits frais et locaux utilisant des contenants « bocal » en verre consignés), le porteur de projet *Manifesto* (commercialisation de boissons : réflexion globale de l'éco-conception de l'emballage et son recyclage, à la consommation responsable).

Certaines activités sont renseignées en vue de mettre en place une démarche progressive dépendante de l'évolution de l'entreprise. Souvent, notamment pour les activités agroalimentaires, les premiers pas se font en abordant les déchets, le recyclage, et les éco emballages, pas de sur emballages.

Les animations mises en place sur le territoire pour faciliter les échanges entre entreprises portent leurs fruits. Des synergies entre entreprises se mettent en place, économiques car elles se prescrivent entre elles mais également sur le volet économie circulaire :

- Microterra utilise les cartouches recyclées d'Innotec,
- Ramassage de cartons mutualisés entre les entreprises du Pôle Entreprendre et l'Hôtel Kyriad,
- L'hôtel Kyriad a fait intervenir DELILED pour l'installation d'ampoules économiques.

La formation des conseillers en 2019 viendra renforcer les compétences d'information et sensibilisation actuelles (suite au départ de Raphaëlle DOOSCHE, ancienne directrice du service Développement économique au 31 octobre 2018, la formation est reprogrammée en 2019).

Action 5 – Poursuivre les opérations « Commerce engagé » et « entreprise éco-exemplaire »

Un jeune volontaire en Service Civique a été missionné à partir du 1^{er} octobre 2018 pour poursuivre cette action de sensibilisation et d'accompagnement des commerçants :

- Démarchage, sensibilisation,
- Réalisation de diagnostics,
- Accompagnement pour la mise en place des éco-gestes,
- Suivi des participants engagés précédemment.

Au 31 décembre 2018, 30 nouveaux commerçants se sont engagés dans cette démarche.

L'opération 2018-2019 se terminera le 31 mai 2019, date de fin de mission du volontaire en Service Civique, pour reprendre à l'automne 2019.



Logo de l'opération et visuel de la campagne de communication 2015-2016

Action 6 – Informer les entreprises sur les filières de valorisation des déchets existantes

Une réunion a été organisée le 20 septembre dernier avec les représentants de la CAPEB et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault (la CCI n'a pas pu se joindre à nous).

Il a été décidé de travailler par secteurs d'activité et de mener des actions conjointes auprès des professionnels sur les thématiques suivantes :

- déchets du BTP (sensibilisation à l'utilisation du granulat recyclé...),
- marchands de fruits et légumes,
- pneumatiques (suite à dépôts sauvages et en déchèterie).

Un premier courrier a été adressé le 20 novembre 2018 à l'ensemble des détenteurs de pneumatiques afin de leur rappeler leurs obligations en termes de collecte et d'élimination de ces déchets spécifiques.

Une plaquette sur les déchets du BTP est en cours de rédaction.

Un courrier a été envoyé le 25 juin 2018 à toutes les administrations du Pays de Lunel pour leur rappeler leurs obligations concernant le tri du papier et les inciter à le réduire.

Action 7 – Mobiliser les professionnels du tourisme autour de la prévention et du tri des déchets

Un courrier a été envoyé en mars 2018 à l'ensemble des hébergeurs du Pays de Lunel (gîtes et chambres d'hôtes) afin de les sensibiliser au tri et à la réduction des déchets (compostage). Une affiche repositionnable, traduite en anglais et en néerlandais, avec les consignes de tri a été jointe à la lettre.

AXE 2.2 – LA DEMANDE ET LES COMPORTEMENTS DES CONSOMMATEURS

Action 8 – Promouvoir le don, le réemploi et la réparation

Une collecte solidaire a été organisée le 17 novembre 2018 au profit de l'association Emmaüs Montpellier. Elle a permis de communiquer sur le don et de collecter 10 m³ d'objets divers.

Trois volontaires en Service Civique sont en mission en déchèterie depuis octobre 2018 et font la promotion auprès des usagers de ces pratiques.

Une convention a été signée le 1^{er} mai 2018 avec l'association APS 34, qui met en place des ateliers mobiles de réparation de vélos (dans les collèges ou en centre-ville). L'association récupère gratuitement les vélos collectés par la Communauté de Communes et s'engage à prolonger autant que possible la vie des produits. Ainsi, en 2018, elle a récupéré 111 vélos pour faire fonctionner ses ateliers et en a redéposé 73. Ce sont donc 38 vélos qui ont pu être remontés grâce à cette initiative.

Trois ateliers par semaine ont été organisés, avec un à deux vélos entretenus par atelier.

Action 9 – Promouvoir l'éco-consommation

Objectifs des animations	Réalisé		
	2018	2019	2020
Caddie maxi-mini déchets : 4	2		
Bar à eau : 4	2		
Sacs cabas : 4	4		

Animations :

- 2 opérations « caddie maxi-mini déchets » en grande surface, soit 64 personnes sensibilisées
- 2 opérations « Bar à eau », soit 168 personnes sensibilisées
- 16 animations en école primaire par une association, soit 111 scolaires sensibilisées
- 4 actions de sensibilisation aux sacs réutilisables devant les halles de Lunel, soit 276 personnes sensibilisées
- 2 animations sur le tri et la réduction des déchets à la Maison Jean-Jacques Rousseau, soit 16 personnes sensibilisées



Stand en déchèterie

Animation « Bar à eau » : dégustation à l'aveugle d'eau de source, d'eau minérale et d'eau du robinet.
Objectif de l'animation : démontrer que l'eau du robinet n'a pas de goût.
Objectif prévention : réduire les emballages.
L'utilisateur repart avec une bouteille en verre « O du Pays de Lunel ».

Animation « Sacs cabas » : distribution de sacs « fruit » devant les halles de Lunel.

Objectif de l'animation : sensibiliser les consommateurs à l'utilisation de sacs réutilisables (avoir toujours un sac sur soi)

Objectif prévention : réduire les sacs en papier et les sacs en plastique réglementaires.

L'utilisateur repart avec un sac « fruit », dont le format permet de se ranger facilement dans un sac à main.



Action 10 – Promouvoir les produits éco-labellisés et les gestes alternatifs

Objectif	Réalisé		
	2018	2019	2020
Animation « Nettoyage au naturel » : 3	4		

Animations :

- 3 opérations « Nettoyage au naturel » devant les Halles de Lunel
- 1 animation « Nettoyage au naturel » à la Maison Jean-Jacques Rousseau

Les 191 personnes sensibilisées ont reçu gratuitement un échantillon de lessive au savon de Marseille, réalisés en interne.

Animation « Nettoyage au naturel » : distribution d'échantillons devant les halles de Lunel.

Objectif de l'animation : sensibiliser les usagers au nettoyage au naturel.

Objectif prévention : réduire la nocivité des déchets et réduire les emballages.

L'utilisateur repart avec un échantillon d'un produit (en 2018 : de la lessive).



Stand devant les halles de Lunel

Action 11 – Mettre en place des espaces « réemploi » dans les déchèteries

Les déchèteries de Lunel et Marsillargues vont être équipées d'espaces réemploi dès la fin des travaux de réhabilitation, en juin 2019, installés dans des caissons maritimes.

Plusieurs rencontres ont été organisées avec la communauté d'Emmaüs Montpellier, seule association à proximité à disposer de la logistique et du savoir-faire nécessaires pour s'associer à notre projet ; les associations du Lunellois ne sont pas en capacité de récupérer la totalité des objets détournés.

Le projet de convention va être soumis à l'association en janvier 2019.

Action 12 – Sensibiliser les habitants et les acteurs de la restauration collective au gaspillage alimentaire

Objectif	Réalisé		
	2018	2019	2020
Foyers sensibilisés (année 2 et 3) : 200	-		
Elèves sensibilisés : 2 000	2 975		

Les deux kits de sensibilisation (un primaire /ALSH, un collège/lycée) à destination des convives sont prêtés pour une période de 15 jours à 3 semaines dans les établissements.

Chaque kit comporte :

- Des affiches,
- Une urne à pain et un kakémono explicatif,
- Une fresque,
- Un tableau des scores permettant d'effectuer une campagne de pesées des restes alimentaires,
- Des serviettes,
- Des tabliers.



3 affiches du kit « Gaspi game »

Le service Gestion et prévention des déchets a commencé à travailler sur une nouvelle animation sur le gaspillage alimentaire, qui permettra de sensibiliser le grand public à cette thématique.

Action 13 – Favoriser le don alimentaire

Cette action sera débutée en 2019.

Action 14 – Favoriser l’approvisionnement en circuits courts et en produits locaux

C’est avec les activités agroalimentaires essentiellement qu’est menée cette réflexion. Les entreprises engagées dans cette démarche et ou souhaitant développer leurs achats en circuits courts sont : *L’instant bocal, Les papas Gourmets, le projet Manifesto.*

Les rencontres inter-entreprises permettent les échanges de contacts de fournisseurs.

Certaines entreprises de la cosmétique peuvent avoir une réflexion sur des achats locaux.

Action 15 – Favoriser la mise en place de manifestations éco-exemplaires

Objectif	Réalisé		
	2018	2019	2020
Prêts de gobelets : 50	74		
Prêts kit « manifestation éco-exemplaire » : 10	5		

Le prêt de matériel spécifique (pour le tri et des gobelets réutilisables) s’est poursuivi. On constate une augmentation importante du prêt de gobelets :

- 49 prêts aux associations et communes,
- 25 prêts pour les manifestations internes.

Le lavage étant réalisé par la Communauté de Communes et la logistique et les frais étant trop importants, il a été décidé que chaque commune se dote de ses propres gobelets au 1^{er} février 2019 ; la collectivité pouvant accompagner la Mairie dans la démarche. Ainsi, les communes de Boisseron et Saussines ont mis en place le tri dans leurs salles municipales.

Un volontaire en Service Civique est missionné depuis le 1^{er} octobre 2018 pour mener l’opération « manifestation éco-exemplaire ». Cette action a pour objectif de sensibiliser et accompagner les associations à réduire l’impact de leurs événementiels sur l’environnement.

Des difficultés sont rencontrées pour mobiliser les associations, peu sensibles à la thématique. Ainsi, le kit « manifestation éco-exemplaire » n’a été prêté que 5 fois au lieu de 10.



Action 16 – Promouvoir le stop-pub

Aucune action spécifique n'a été menée sur le stop-pub en année 1 du TER, qui continue à être diffusé via les canaux traditionnels (accueil des Mairies, du CIAS et de la Communauté de Communes et site Internet). On constate une demande récurrente des administrés.

Action 17 – Augmenter le taux incitatif de la TEOM

La part incitative a été portée à 30 % en 2018.

AXE 2.3 – LA GESTION DES DECHETS

Action 18 – Améliorer les performances de tri

Emballages Ménagers Recyclables (EMR)

Deux ambassadeurs de tri et de prévention sont dédiés au suivi de la qualité du tri des EMR collectés en porte à porte.

Le taux de refus s'établit à une moyenne de 13,45 % sur les 18 dernières caractérisations.

En 2018 :

- 1043 foyers ont eu leurs bacs scotchés,
- 870 foyers ont été vus,
- les foyers non vus reçoivent de la communication dans leurs boîtes aux lettres.

	Pourcentage de refus		
	2018	2019	2020
Janvier	16,82		
Février	12,01		
Mars	11,53		
Avril	12,02		
Mai	12,86		
Juin	12,42		
Juin	13,27		
Septembre	12,93		
Octobre	13,97		
Octobre	13,78		
Novembre	13,47		
Décembre	13,67		
Moyenne	13,67		

L'extension des consignes de tri a été validée en commission en décembre 2018. La mise en œuvre se fera à priori à l'automne 2020. La CCPL va répondre à l'appel à projet de CITEO du 1^{er} mars 2019.

Formation

Une formation en interne a été programmée en mai-juin 2018 afin avec pour objectifs :

- Connaître le cadre règlementaire de la gestion et de la prévention des déchets
- Connaître les chiffres clés des déchets en France et dans le Pays de Lunel
- Connaître la politique « déchets » menée par la Communauté de Communes
- Connaître les actions du service Gestion et prévention des déchets

28 agents du service Gestion et prévention des déchets ont participé, dont l'intégralité des gardiens (titulaires et remplaçants), les agents administratifs et une partie des agents de terrain. La formation a été assurée par la chargée de prévention.

Déchèteries

Afin d'améliorer les performances de tri en déchèterie, trois volontaires en Service Civique ont été recrutés au 1^{er} octobre 2018, pour une durée de 8 mois.

Ils ont pour objectif de sensibiliser les usagers (professionnels et particulier) au tri et à la réduction des déchets.



Les volontaires en Service Civique en déchèterie

	Nombre de personnes sensibilisés 2018
Octobre	313
Novembre	576
Décembre	883
TOTAL	1772

Action 19 – Promouvoir le compostage

Objectifs :

Objectif	Réalisé		
	2018	2019	2020
Remises composteurs : 4	6		
Composteurs : 250	261		
Lombricomposteurs : 10	22		
Sites en pied d'immeuble : 2	3		
Site en cœur de village : 1	2		
Animations sur les marchés ou autres : 2	5		

Composteurs individuels :

Commune	2018		2019		2020	
	Composteurs distribués	Taux d'équipement en %	Composteurs distribués	Taux d'équipement	Composteurs distribués	Taux d'équipement
Boisseron	11	46,02				
Lunel	112	37,20				
Lunel-Viel	28	36,05				
Marsillargues	30	25,93				
Saturargues	4	39,51				
Saussines	7	49,70				
St Christol	13	38,28				
St Just	24	35,63				
St Nazaire	2	26,52				
St Sériès	4	47,28				
Vérargues	6	49,29				
Villetelle	11	46,90				
Galargues	5	23,61				
Campagne	1	16,67				
Garrigues	3	23,30				
TOTAL	261	36,25				

Animations :

- 1 stand sur le compostage à l'occasion du marché aux fleurs de Lunel-Viel : 55 personnes sensibilisées
- 4 stands de sensibilisation en jardinerie : 45 personnes sensibilisées
- 30 ½ journées d'animation dans le cadre du programme d'éducation à l'environnement : 178 élèves sensibilisés

Sites collectifs :

7 sites de compostage collectif ont été installés (certains non prévus dans les objectifs) en 2018 :

- Compostage en cœur de village :
 - o Lunel-Viel (avril 2018)
 - o Garrigues (octobre 2018)
- Compostage en entreprise :
 - o 1 entreprise (avril 2018)
- Compostage en établissement public :
 - o 1 site dans une villa éducative (avril 2018)
- Compostage en pied d'immeuble :
 - o 1 site en pied d'immeuble installé en mai 2018 (10 logements)
 - o 2 sites collectifs dans des résidences de 5 logements (avril et décembre 2018)

Les sites de compostage partagé au 31 décembre 2018 :

Communes	Cœur de village	Résidences collectives	Etablissements publics	Entreprises
Boisseron			1	1
Lunel		7	6	9
Lunel-Viel	1			2
Marsillargues	2			1
Saturargues	1		1	
Saussines	1	1		
St Christol	1		1	1
St Just	1	1		
St Nazaire	1			
St Sériès	1	1	1	
Vérargues				
Villetelle			1	
Galargues	1			
Campagne				
Garrigues	1			
TOTAL	11	10	11	14

Action 20 – Réduire les apports de déchets verts en déchèterie

	2018	2019	2020
Animations « Compostage et jardinage au naturel »	7		

Une journée de broyage des végétaux a été organisée le 24 novembre 2018, le matin à Boisseron et l'après-midi à la déchèterie de Lunel.

Seuls les végétaux de 3 usagers ont pu être broyés ; le broyeur étant tombé en panne en début d'après-midi. En parallèle, 7 animations sur le compostage et le jardinage au naturel ont été mises en place dans les déchèteries de Lunel et ont permis de sensibiliser 62 personnes.

Afin de réduire les apports de déchets verts en déchèterie et accompagner le changement, il a été acté en commission Déchets en décembre 2018 :

- *Sensibilisation des usagers au jardinage au naturel*
 - Animations sur la réduction des déchets verts
 - Actualisation du guide sur le compostage et le jardinage au naturel
 - Mise en place d'un espace de démonstration en déchèterie
 - Formation en interne des gardiens
- *Mise en place de campagnes de broyage*

La Chambre d'Agriculture a été rencontrée avec notre prestataire de déchets verts afin de mettre en place des synergies avec les agriculteurs (apport de déchets verts, mutualisation de matériel...). La chambre consulaire n'apparaît pas comme facilitatrice de la démarche.

Une benne de broyat a été livrée à un auto-entrepreneur, formateur à Vérargues.

Action 21 – Mettre en place une déchèterie dédiée aux professionnels

Le projet de mise en place d'une déchèterie dédiée aux professionnels avance en parallèle de la construction d'une nouvelle déchèterie pour les usagers par la Communauté de Communes du Pays de Lunel.

3. POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES DE L'ANNEE 1

Points forts	Difficultés rencontrées
<ul style="list-style-type: none">- Augmentation des moyens humains (1 ETP supplémentaire depuis le 1^{er} septembre 2018)- Action sur l'éco-exemplarité portée conjointement par plusieurs services- Nouveaux projets qui impulsent une dynamique auprès des agents du service Gestion et prévention des déchets (ouverture de l'espace réemploi, collecte solidaire)- Augmentation part incitative à 30 %	<ul style="list-style-type: none">- Départ de la responsable du service Développement économique en octobre 2018, ce qui a ralenti certaines actions dont elle était en charge, dont celles du TER- Augmentation importante des apports en déchèterie, et notamment des déchets verts et des déchets des professionnels- Peu d'implication de certains acteurs du territoire : certaines associations peu sensibles à la problématique de la réduction des déchets et ne souhaitant pas s'investir dans cette démarche- Difficulté à déployer des sites de compostage en pied d'immeuble et à trouver des référents- Difficulté à recruter des volontaires en Service Civique

III. ORIENTATIONS DE L'ANNEE 2

N°	Action	Orientations envisagées ou prévues
1	Développer l'éco-exemplarité de la Communauté de Communes et des communes membres	<p><u>Démarche interne avec les agents</u> : validation des actions issues des groupes de travail par la direction, priorisation et mise en œuvre</p> <p><u>Achat responsable</u> : travail sur un projet d'accompagnement global et sur la mise en place d'un marché vertueux (accompagnement ADEME)</p> <p>Marchés identifiés : marché de restauration ALSH</p>
2	Mettre en place une gouvernance partagée	Selon les modalités du dossier de candidature et de la convention de financement
3	Sensibiliser les entreprises à l'économie circulaire, diffuser, partager les connaissances...	<p>Le Pôle Entreprendre a été rénové. La nouvelle directrice étant en est en recherche d'un projet fédérateur, elle envisage un projet autour de l'économie circulaire.</p> <p>Animations programmées : deux Matinales du Pôle (1 au premier semestre et 1 au second), sur le thème de l'économie circulaire. Des groupes de travail selon des thématiques à définir pourront en découler, en fonction des besoins et des idées exprimées.</p>
4	Former les conseillers économiques pour une intégration des enjeux de l'économie circulaire...	Mise en place de la formation initialement prévue en 2018
5	Poursuivre les opérations « Commerce éco-exemplaire » et « Etablissement éco-exemplaire »	<p>3ème opération "commerce éco-exemplaire" qui prendra fin le 31 mai 2019 : édition d'un guide "commerces éco-exemplaires afin de valoriser les professionnels nouvellement engagés ou les anciens</p> <p>Selon le profil des prochains volontaires recrutés en octobre 2019, poursuite de l'opération "commerce éco-exemplaire" ou "établissement éco-exemplaire" ; cette dernière action demandant plus de technicité.</p>

6	Informier les entreprises concernant les filières de valorisation des déchets existantes	Poursuite des portés à connaissance aux professionnels et réalisation d'un document sur les déchets du BTP
7	Mobiliser les professionnels du tourisme autour de la prévention et du tri des déchets	Début de l'action : Définir les partenaires potentiels (hébergeurs, activités de pleine nature...), Définir les actions potentiellement à mettre en place (retour d'expériences), Mobiliser les acteurs concernés Déployer les actions ou l'action Cette action sera mise en œuvre sur 2 ans.
8	Promouvoir le don, le réemploi et le recours à la réparation	Un projet d'habillage des colonnes à textile va être réalisé en 2019 afin de pouvoir augmenter le maillage dans la commune de Lunel (pour habillage éventuel en 2020 si le projet est validé) Début du travail avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault sur l'annuaire du réemploi et et de la réparation Répar'Acteurs
9	Promouvoir l'éco-consommation	Poursuite des animations selon les objectifs définis Mise en place d'une nouvelle animation sur le gaspillage alimentaire
10	Promouvoir les produits éco-labellisés et les gestes alternatifs	Poursuite des animations selon les objectifs définis
11	Mettre en place des espaces « Réemploi » dans les déchèteries	Ouverture des espaces réemploi en juin 2019
12	Sensibiliser les habitants et les acteurs de la restauration au gaspillage alimentaire	Poursuite du prêt du kit Gaspi Game Mise en place d'une animation "gaspillage alimentaire" grand public

13	Favoriser le don alimentaire	En partenariat avec le CIAS, il s'agira de faire un rapide diagnostic du don alimentaire et essayer de mettre en lien les acteurs concernés
14	Favoriser l'approvisionnement en circuits courts et en produits locaux	Mise en place de 3 marchés de producteurs de pays Signature d'une nouvelle convention avec la Chambre d'Agriculture de l'Hérault
15	Favoriser la mise en place de manifestations éco-exemplaire	Poursuite des actions engagées selon les objectifs définis Déploiement du tri dans les complexes sportifs de la ville de Lunel et sensibilisation des associations sportives, en partenariat avec le service des Sports de la ville de Lunel
16	Promouvoir le stop-pub	Mise en place d'une distribution systématique des autocollants stop-pub dans toutes les boites aux lettres du Pays de Lunel
17	Augmenter le taux incitatif de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères	Réflexion sur une augmentation de la part incitative à 35 %
18	Améliorer les performances de tri	Poursuite des actions engagées selon les objectifs définis et les actions mises en place en année 1
19	Promouvoir le compostage individuel, le compostage collectif et le lombricompostage	Poursuite des actions engagées selon les objectifs définis Lancement d'une campagne de communication (mai 2019) selon le principe "à chacun sa solution"
20	Réduire les apports de déchets verts en déchèterie	Mise en place des actions validées en commission : <ul style="list-style-type: none"> - Campagne de broyage - Espace de démonstration à la déchèterie de Lunel - Réactualisation du guide « compostage et jardinage au naturel »...

21	Mettre en place une déchèterie dédiée aux professionnels	Poursuite du travail engagé à côté de la nouvelle déchèterie de particuliers en cours à Villetelle
22	Communiquer sur les coûts de gestion des déchets ménagers et assimilés	Poursuite de la rédaction du rapport annuel
23	Suivre les indicateurs et objectifs du programme	Conformément aux engagements pris dans le cadre de la convention avec l'ADEME

IV. ANNEXES

ANNEXE 1

Annexe 1 - Comité de pilotage du 15 mai 2018

Prénom	NOM	Structure
Annemary	SAID	Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault
Jean-Pierre	PERROCHAUD	Mairie de Saturargues
Laurent	BERTHELOT	Mairie de Lunel Maison Jean-Jacques Rousseau
Brigitte	SEGURA	Syndicat Mixte Entre Pic et Etang
Sophie	PONDARASSE	Lycée Victor Hugo – Lunel
Nathalie	DEMOTIER	Pôle Entreprendre – CCPL
Arlette	LARMAN	Mairie de Saint-Sériès
Francis	PRATX	Vice-Président CCPL
Carole	AGOU	CCI
Robert	PISTILLI	Mairie Saint-Nazaire de Pézan
Dominique	BODET	CCPL
Fabien	SANGUINEDE	CCPL
Corinne	WOLBERT	CCPL
Magali	MISCORIA	CCPL

ANNEXE 2

COMMISSION DECHETS

Territoire Econome en Ressources

14 juin 2018



Boisseron - Campagne - Galargues - Garrigues - Lunel - Lunel-Viel - Marsillargues - Saint-Christol
Saint-Just - Saint-Nazaire de Pézan - Saint-Sériès - Saturargues - Saussines - Vérargues - Villetelle

www.paysdelunel.fr

Fin de la convention avec l'ADEME pour le **P**rogramme **L**ocal de **P**révention des **D**échets le 31 juillet 2017

Candidature de la CCPL à l'appel à projet de l'ADEME Occitanie :
« **T**erritoires **é**conomies en **r**essources »

Contrat d'**O**bjectifs **D**échets et **E**conomie **C**irculaire (CODEC) signé
avec l'ADEME pour 3 ans – 2018/2020



Objectif : mettre en place une politique d'**économie circulaire**



OBJECTIFS DU CONTRAT SIGNE AVEC L'ADEME

Baisse des DMA de 1% par an entre 2018 et 2020

2017 : 641 kg/hab.  2020 : 622 kg/hab.

Taux de recyclage des DMA en 2020 : 51 % (40,20 % en 2017)

Nombre d'entreprises intégrant une démarche d'EIT : 10

Taux de réduction des OMR : 5 % en 2020

2017 : 261 kg/hab.  2020 : 249 kg/hab.

Déchets verts : - 10 kg/habitant en 2020

2017 : 121 kg/hab.  2020 : 111 kg/hab.



MONTANT DE LA SUBVENTION DE L'ADEME

Année 1 : 67 500 €

Année 2 : 67 500 €

Année 3 : 48 544 € maximum

Atteindre au minimum 60 % de l'objectif

Paiement proportionnel

POURSUITE D' ACTIONS DÉJÀ MENEES

Action 1 – Développer l'éco-exemplarité de la Communauté de Communes et des communes membres

Action 2 – Mettre en place une gouvernance partagée

Action 5 – Poursuivre les opérations « Commerce éco-exemplaire » et « Etablissement éco-exemplaire »

Action 8 – Promouvoir le don, le réemploi et le recours à la réparation

Action 9 – Promouvoir l'éco-consommation

Action 10 – Promouvoir les produits éco-labellisés et les gestes alternatifs

Action 12 – Sensibiliser les habitants et les acteurs de la restauration au gaspillage alimentaire



POURSUITE D' ACTIONS DÉJÀ MENEES

Action 13 – Favoriser le don alimentaire

Action 14 – Favoriser la mise en place de manifestations éco-exemplaires

Action 16 – Promouvoir le stop-pub

Action 17 – Augmenter le taux incitatif de la TEOM

Action 18 – Promouvoir le compostage individuel, le compostage collectif et le lombricompostage

Action 22 – Communiquer sur les coûts de gestion des déchets ménagers et assimilés



LES NOUVELLES ACTIONS « DECHETS »

Action 6 – Informer les entreprises concernant les filières de valorisation des déchets existantes, en partenariat avec les organisations professionnelles

Action 7 – Mobiliser les professionnels du tourisme autour de la prévention et du tri des déchets

Action 11 – Mettre en place des espaces « réemploi » dans les déchèteries

Action 18 – Améliorer les performances de tri

Action 20 – Réduire les apports de déchets verts en déchèterie en sensibilisant les usagers au paillage et en favorisant le broyage

Action 21 – Mettre en place une déchèterie dédiée aux professionnels



LES ACTIONS « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE »

Action 3 – Sensibiliser les entreprises à l'économie circulaire, diffuser, partager les connaissances et mettre en place des synergies entre entreprises

Action 4 – Former les conseillers économiques pour une intégration des enjeux de l'économie circulaire dans leur accompagnement

Action 14 – Favoriser l'approvisionnement en circuits courts et en produits locaux

Merci pour votre attention !



ANNEXE 3

COMITE DE SUIVI

Territoire Econome en Ressources

3 juillet 2018



Boisseron - Campagne - Galargues - Garrigues - Lunel - Lunel-Viel - Marsillargues - Saint-Christol
Saint-Just - Saint-Nazaire de Pézan - Saint-Sériès - Saturargues - Saussines - Vérargues - Villetelle

www.paysdelunel.fr

Action 1 – Développer l'éco-exemplarité de la Communauté de Communes et des communes membres

Achat public : marché sur les produits d'entretien et mise en place d'une démarche éco-exemplaire : écolabels, gros contenants. A venir dans les prochaines semaines : formation du personnel, audit des différents sites, mise en place de fiches de protocole de nettoyage

Agenda 21 / Ddémarche : mise en place de 4 ateliers (mobilité-énergie ; vivre ensemble ; patrimoine ; développement économique) afin de définir le plan d'action ; réalisation d'un diagnostic interne

Sensibilisation des agents : mise en place de groupes de travail sur les bâtiments, les déplacements et la réduction du papier

PCAET : lancement prochain du diagnostic



Action 2 – Mettre en place une gouvernance partagée

Mise en place du Comité de pilotage le 15 mai 2018

Réunion de l'équipe projet (9 agents) le 5 juin 2018

Commission « Déchets » le 14 juin 2018 avec présentation des actions et des objectifs

Réunion publique Agenda 21 le 20 juin 2018 :
« Quelles activités économiques pour le territoire de demain ? »



AXE 2 – DEVELOPPER L’ECONOMIE CIRCULAIRE DES ACTIONS DE REDUCTION DES DECHETS ET D’ECONOMIE DE LA RESSOURCE

Action 3 – Sensibiliser les entreprises à l’économie circulaire, diffuser les connaissances et mettre en place des synergies entre les entreprises

Organisation d’un Club Pro sur l’économie circulaire le 13 mars 2018, dans les locaux de l’entreprise INNOTEC – 40 entreprises participantes

Organisation d’une Matinale du Pôle Entreprendre en novembre 2018 sur le thème de la mutualisation de salariés et du recrutement solidaire



AXE 2 – DEVELOPPER L'ECONOMIE CIRCULAIRE DES ACTIONS DE REDUCTION DES DECHETS ET D'ECONOMIE DE LA RESSOURCE

Action 4 – Former les conseillers économiques pour une intégration des enjeux de l'économie circulaire dans leur accompagnement

Formation en externe de la directrice du service Développement Economique/Agriculture sur « la conception et l'animation d'un programme d'écologie industrielle et territoriale » en septembre 2018 (3 jours)

Formation en intra des 2 chargées d'affaires « innovation » du service au 4^{ème} trimestre 2018

Proposition de lancement de la 2^{ème} édition du Challenge Entreprendre en Pays de Lunel avec un prix Coup de Cœur spécifiquement sur un projet vertueux/économe en ressources



Action 5 – Poursuivre les opérations « Commerce éco-exemplaire » et « Etablissement éco-exemplaire »

Demande de renouvellement de l'agrément en Service Civique en cours
Objectif : relancer l'opération en octobre 2018



Action 6 – Informer les entreprises concernant les filières de valorisation des déchets existantes, en partenariat avec les organisations professionnelles

- Courrier aux garages automobiles
- Courrier aux administrations sur leur obligation du tri des papiers de bureau
- En cours : courrier aux bouchers en partenariat avec le syndicat des bouchers de l'Hérault
- Réunion le 20 septembre 2018 avec la CCI, la CMA et la CAPEB sur le tri des déchets des professionnels

Action 7 – Mobiliser les professionnels du tourisme autour de la prévention et du tri des déchets

Envoi d'un courrier aux hébergeurs (meublés et chambres d'hôtes) avec consignes de tri en anglais et néerlandais et proposition de mise à disposition de composteurs



Action 8 – Promouvoir le don, le réemploi et le recours à la réparation

Réalisation d'un flyer pour promouvoir le réemploi et distribution en déchèterie

Action 9 – Promouvoir l'éco-consommation

Animations entre septembre 2017 et juin 2018 :

2 animations « chariot maxi-mini », soit 67 personnes sensibilisées

4 animations « bar à eau », soit 330 personnes sensibilisées

4 animations « sacs cabas », soit 268 personnes sensibilisées

Action 10 – Promouvoir les gestes alternatifs

Animations « nettoyage au naturel » entre septembre 2017 et juin 2018 :

3 animations, soit 163 personnes sensibilisées

Action 12 – Sensibiliser les habitants et les acteurs de la restauration au gaspillage alimentaire

Année scolaire 2017-2018 :

1500 élèves sensibilisés avec le kit « Gaspi Game »

Action 14 – Favoriser l’approvisionnement en circuits courts et en produits locaux

Préparation d’une convention de partenariat 2019-2021 avec la Chambre d’Agriculture de l’Hérault avec un axe dédié à l’appui aux circuits de commercialisation des produits locaux

Organisation d’un évènementiel en juin 2019 aux arènes de Lunel « Les Fêtes de Bacchus » pour mettre en avant les productions viticoles et agricoles locales

Action 15 – Favoriser la mise en place de manifestations éco-exemplaires

Demande de renouvellement de l'agrément en Service Civique en cours
Objectif : pouvoir relancer l'opération « Manifestation éco-exemplaire »
en octobre 2018

Faire une dotation pour chaque commune du Pays de Lunel en gobelets réutilisables à l'étude



Bienvenue sur une manifestation
qui adopte

l'Écologique attitude !



Boisseron - Campagne - Galargues - Garrigues - Lunel - Lunel-Viel - Marsillargues - Saint-Christol
Saint-Just - Saint-Nazaire de Pézan - Saint-Sériès - Saturargues - Saussines - Vérargues - Villetelle



Action 16 – Promouvoir le stop-pub

Installation de présentoirs et d'autocollants stop-pub dans 7 agences immobilières

Action 17 – Augmenter le taux incitatif de la TEOM

Passage de la part incitative de 20 à 30 % en 2018

Action 18 – Améliorer les performances de tri

Organisation d'une formation interne pour mobiliser l'ensemble des agents du service déchets à l'atteinte des nouveaux objectifs

Demande de renouvellement de l'agrément en Service Civique en cours
Objectif : lancer des opérations de sensibilisation en déchèterie à partir d'octobre 2018 (tri et prévention des déchets)

Rencontre avec le prestataire de collecte pour améliorer le fonctionnement en déchèterie

2 agents dédiés au contrôle des bacs EMR et à la sensibilisation aux gestes de tri

1^{ère} rencontre avec CITEO pour l'extension des consignes de tri

Action 19 – Promouvoir le compostage individuel, le compostage collectif et le lombricompostage

- 148 composteurs distribués du 1^{er} janvier au 15 mai 2018 (207 composteurs en 2017)
- 11 lombricomposteurs installés depuis le 1^{er} janvier 2018 (14 lombricomposteurs en 2017)
- 1 site en cœur de village installé le 7 avril 2018 à Lunel-Viel
- 1 site en pied d'immeuble installé le 31 mai 2018 à Lunel (10 logements)
- 1 composteur en entreprise, 1 site en établissement public (structure d'accueil d'enfants en difficultés)
- 3 remises de composteurs
- 1 participation à un marché aux fleurs (stand de sensibilisation au compostage)

Action 20 – Réduire les apports de déchets verts en déchèterie en sensibilisant au paillage et en favorisant le broyage

Mise en place de campagnes de broyage des végétaux à l'étude

Action 21 – Mettre en place une déchèterie dédiée aux professionnels

Acquisition foncière terminée

Démarrage des études

AXE 3 – CONNAITRE ET SUIVRE LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX, ECONOMIQUES ET SOCIAUX

Action 22 – Communiquer les coûts de gestion des déchets ménagers et assimilés

Etablissement du rapport annuel et délibération en Conseil de Communauté
le 29 juin 2018

ANNEXE 4

Tableau de suivi groupe projet

ACTION	05-juin-18	02-oct-18
Action 1 : Développer l'éco-exemplarité de la Communauté de Communes et des communes membres	Présentation du plan d'action	<p>Réunion de travail avant l'été pour définir les thématiques prioritaires 3 groupes de travail programmés à l'automne sur la dématérialisation / réduction du papier ; la mobilité et les bâtiments</p> <p>Poursuite de la mise en place de clauses ou de critères dans les marchés (fournitures de bureau, produits d'entretien...).</p> <p>Demande de mise en place d'une formation développement durable auprès des agents, précédée d'une journée sur les bases des marchés. L'ADEME peut subventionner un accompagnement à hauteur de 70 % mais ne peut organiser en intra une formation pour les agents de la CCPL</p> <p>PCAET : lancement très prochainement du marché pour la réalisation du diagnostic et du plan d'action</p>
Action 2 : Mettre en place une gouvernance partagée		<p>Commission déchets le 14 juin 2018</p> <p>2ème réunion de l'équipe projet ce jour</p>
Action 3 : Sensibiliser les entreprises à l'économie circulaire, diffuser, partager les connaissances et mettre en place des synergies entre entreprises		<p>Départ de Raphaëlle à la fin du mois d'octobre 2018, qui a dû prioriser ses missions. N'ayant pas pu partir en formation en septembre 2018, elle n'a pas pu former les conseillers économiques du Pôle Entreprendre.</p> <p>L'économie circulaire a bien été spécifiée dans la fiche de poste de son/sa remplaçant(e) et même si son successeur ne connaît pas le sujet, il devra oeuvrer sur le sujet.</p> <p>La mission "économie circulaire" devra être débutée rapidement pour pouvoir atteindre les objectifs, relativement ambitieux. Le délai est court (deux ans) mais c'est réalisable.</p>
Action 4 : Former les conseillers économiques pour une intégration des enjeux de l'économie circulaire dans leur accompagnement		

Action 5 : Poursuivre les opérations « Commerce éco-exemplaire » et « Etablissement éco-exemplaire »
Action 6. Informer les entreprises concernant les filières de valorisation des déchets existantes, en partenariat avec les organisations professionnelles
Action 7 : Mobiliser les professionnels du tourisme autour de la prévention et du tri des déchets
Action 8 : Promouvoir le don, le réemploi et le recours à la réparation
Action 9 : Promouvoir l'éco-consommation
Action 10 : Promouvoir les produits éco-labellisés et les gestes alternatifs
Action 11 : Mettre en place des espaces « Réemploi » dans les déchèteries

Deux jeunes volontaires ont été recrutés au 1er octobre 2018, afin de poursuivre l'opération "commerce éco-exemplaire". Il s'agira d'assurer un suivi des commerçants engagés dans les deux opérations précédentes et de trouver de nouveaux participants.
Une réunion a été organisée le 20 septembre dernier avec les représentants de la CAPEB et de la CMA de l'Hérault. Il a été décidé de mener des actions conjointes sur les thématiques suivantes : - déchets du BTP (sensibilisation à l'utilisation du granulats de recyclage...) - marchands de fruits et légumes, - pneus. Il a été décidé de travailler par secteurs d'activités.
Une collecte solidaire va être organisée au profit de la Communauté d'Emmaüs Montpellier le 17 novembre 2018.
Les animations sont mises en place. Les objectifs seront atteints. A noter qu'un nouvel agent a intégré le service Gestion et prévention des déchets au 1er septembre 2018 et va développer de nouvelles animations.
Les animations sont mises en place. Les objectifs seront atteints.
Les déchèteries de Lunel et Marsillargues pourront être équipées d'espaces réemploi dès la fin des travaux de réhabilitation, au printemps prochain. Les caissons maritimes, actuellement dédiés aux déchets diffus spécifiques, pourront être récupérés et dédiés à ces espaces. La communauté d'Emmaüs Montpellier a été contactée. C'est la seule association à proximité à disposer de la logistique et du savoir-faire nécessaires pour s'associer à notre projet. A la demande de l'ADEME, voir tout de même quelle solution pourrait être trouver pour peser les objets détournés.

Action 12 : Sensibiliser les habitants et les acteurs de la restauration au gaspillage alimentaire	<p>Le règlement intérieur des ALSH va être mis à jour d'ici la fin de l'année. Un nouveau paragraphe visant à responsabiliser les parents sur le gaspillage alimentaire induit par un repas non annulé va être ajouté. En projet : l'installation d'un poulailler à l'ALSH de Lunel-Viel.</p>
Action 13 : Favoriser le don alimentaire	<p>Ce projet sera développé en 2019. Marion ARTAL, du CIAS, sera chargée de le suivre.</p>
Action 14 : Favoriser l'approvisionnement en circuits courts et en produits locaux	<p>Projet d'action en novembre avec la Chambre d'Agriculture : une 1/2 journée de rencontres entre acheteurs de la restauration hors domicile et les producteurs locaux En projet : un marché de producteurs de pays à Lunel en 2019</p>
Action 15 : Favoriser la mise en place de manifestations éco-exemplaires	<p>Deux jeunes volontaires ont été recrutés au 1er octobre 2018, afin de poursuivre l'opération "manifestation éco-exemplaire".</p>
Action 16 : Promouvoir le stop-pub	
Action 17 : Augmenter le taux incitatif de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères	<p>Le taux a été augmenté à 30 % en 2018.</p>
Action 18 : Améliorer les performances de tri	<p>Le taux de refus des EMR s'établit à une moyenne de 13,45 % sur les 18 dernières caractérisations. Formation en interne des gardiens de déchèterie en mai-juin 2018 afin de leur faire connaître les chiffres clés des déchets et les actions de prévention Trois jeunes volontaires en Service Civique ont été recrutés au 1er octobre 2018 pour mener une action de sensibilisation en déchèterie, d'une durée de 8 mois. Objectifs : améliorer les performances de tri et réduire les déchets</p>
Action 19 : Promouvoir le compostage individuel, le compostage collectif et le lombricompostage	<p>Un nouveau site de compostage collectif sera inauguré le 11 octobre 2018 à Garrigues (11ème site). Des difficultés sont rencontrées pour installer des sites dans les immeubles. D'où la probable mise en place d'une campagne de communication au printemps sur "compostage : à chacun sa solution".</p>

<p>Action 20 : Réduire les apports de déchets verts en déchèterie en sensibilisant les usagers au paillage et en favorisant le broyage</p>	<p>Début de la réflexion sur la réduction des déchets verts. Des pistes de travail ont été trouvées. Elles ont été présentées à l'élue référente aux déchets. Les actions seront déployées au printemps. A partir de la mi-octobre, début des animations en déchèterie (Lunel et Marsillargues) sur le jardinage au naturel et le compostage. Une journée de broyage va être organisée le 24 novembre pendant la SERD (matin : Boisseron ; après-midi : déchèterie de Lunel) afin de se caler techniquement.</p>
<p>Action 21 : Mettre en place une déchèterie dédiée aux professionnels</p>	<p>Le projet avance en parallèle du nôtre. Le site sera géré par Nicollin. Dès qu'elle sera ouverte, un portique pourra être installé à l'entrée de la déchèterie de Saturargues même si notre troisième déchèterie n'est pas encore achevée.</p>
<p>Action 22 : Communiquer sur les coûts de gestion des déchets ménagers et assimilés</p>	
<p>Action 23 : Suivre les indicateurs et objectifs du programme</p>	

ANNEXE 5

Commission « Gestion des déchets »

Jeudi 19 décembre – 18h30

Compte-rendu N°6

Etaient présents :

Elus :

M. Francis PRATX (Boisseron)
M. Robert PISTILLI (Saint Nazaire de Pezan)
M. Jean-Pierre PERROCHAUD (Saturargues)
M. André BARANDON (Campagne)
Mme Isabelle BUFFET (Lunel)

Services :

M. Philippe CROUZET : Directeur Général des Services
Mme Manon GUERNY : Directrice Générale Adjointe
Mme Corinne WOLBERT POUZENC : Directrice service gestion des déchets
Mme Magali MISCORIA : Chargée de mission prévention des déchets économie circulaire

Excusés :

M. Loïc FATACCIOLI (Boisseron)
Mme Véronique RIBOU-MARIN (Galargues)
Mme Marie FEVRIER (Lunel)
M. Arnaud TRIJASSE (Garrigues)
M. Philippe MOISSONNIER (Lunel)
M. Jean CHARPENTIER (Lunel-Viel)
M. Laurent TRONNET (Saint Sériès)
M. Jean-Jacques ESTEBAN (Vérargues)
M. Francis GARNIER (Marsillargues)
M. Jean-Paul ROGER (Marsillargues)
M. Vincent MILLET (Saint Christol)
Mme Chrystelle FLOURY (Saint Christol)
Mme Francine BLANC (Lunel)
M. René HERMABESSIERE (Lunel)
M. Hervé DIEULEFES (Saint Just)
M. Jean-Pierre NAVAS (Villetelle)

Ordre du jour :

1. Candidature à l'appel à projet de CITEO pour l'extension des consignes de tri des déchets du bac jaune
2. Réduction des déchets verts
3. Création des espaces réemploi en déchèterie
4. Questions diverses

1. Candidature à l'appel à projet de CITEO pour l'extension des consignes de tri des déchets du bac jaune

Une présentation POWER-POINT est jointe au présent compte-rendu.

Les tonnages d'emballages du bac jaune qui sont collectés par la Communauté de communes sont soutenus financièrement par l'éco-organisme CITEO (ex Eco-Emballages)

Le nouveau barème de soutien en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018 implique une baisse assez importante des soutiens financiers. Pour se maintenir au même niveau qu'avant et percevoir un soutien de transition, les collectivités doivent répondre et atteindre 3 objectifs :

- Critère 1 : les performances de l'année 2018 doivent être supérieures ou égale à celles de 2016
- Critère 2 : un plan d'actions annuel visant à améliorer la performance environnementale et technico-économique, doit être fourni début 2019 pour être validé par CITEO
- Critère 3 : un échéancier prévisionnel de mise en place de l'extension des consignes de tri devra être fourni début 2019 en cohérence avec le statut du centre de tri qui doit par ailleurs être agréé pour cela.

☞ Le critère 1 est atteint. Il compte pour 1/3 du soutien de transition

☞ Le critère 2 concerne le plan d'actions à mettre en œuvre. Il doit être issu de l'analyse des performances de la collectivité. Il doit être remis à CITEO avant le 1^{er} mars 2019. La CCPL a des performances globales tout à fait acceptables. Par contre, si on regarde dans le détail par commune ou par zones, certaines ont des performances inférieures à la moyenne nationale pour un même type d'habitat.

Proposition :

- les immeubles collectifs ont en général des performances de tri très faibles, notamment sur les gros ensembles. Le plan d'action pourrait consister à améliorer les performances de ces sites, à l'aide d'une sensibilisation en porte à porte des logements, à l'aide d'outils adaptés. Par ailleurs, le bailleur ACM est en train de travailler sur les locaux de la Roquette et des abrivados qui ne sont pas propices à la pratique du tri. La prise en charge de colonnes enterrées par le bailleur est d'ailleurs à l'étude.
Une équipe de deux personnes pourraient assumer cette tâche : leurs contrats pourraient être de type PEC, en apprentissage ou bien de type services civiques même si ce format est peut-être moins adapté à la tâche qui nécessite une motivation certaine.
- Le maillage des colonnes à verre apparait insuffisant dans le centre-ville de Lunel pour obtenir de meilleures performances. Ce sujet est plus difficile à traiter que cela soit techniquement mais aussi financièrement.

Avantages pour la Collectivité :

- Les aides CITEO sont maintenues (1/3 du soutien)
- Les tonnages d'emballages sont supérieurs donc le soutien à la tonne est supérieur
- Plus le tri se développe, moins il y a d'ordures ménagères incinérées
- Le discours ne doit pas s'en tenir aux emballages, mais également aux règles essentielles de respect des locaux : la Société Nicollin est à l'heure actuelle confrontée à d'énormes problèmes d'insalubrité dans ces locaux. Les gestes de prévention doivent également être mis en avant pour une réduction des déchets globale.

Au vu de l'ampleur de la tâche, le plan d'action peut porter sur 2019 et 2020.

↳ Critère 3 : extension des consignes de tri

Il s'agit d'étendre les consignes de tri actuelles qui ne concernaient pour les plastiques, que les flaconnages. Tous les emballages seraient alors recyclés (barquettes, polystyrène, pots de yaourts, films). CITEO a lancé la dernière phase d'extension des consignes de tri, de sorte qu'en 2022, tous les français soient concernés.

L'enjeu pour la collectivité est le versement du dernier tiers du soutien de transition (dès la fourniture de l'échéancier de mise en place), une majoration de l'aide à la tonne des plastiques recyclés qui passe de 600 à 660 € la tonne, et surtout une baisse des tonnages incinérés avec une augmentation du recyclage.

La Communauté de communes doit déposer un dossier de candidature composé d'éléments de diagnostic de la situation (taux de présentation des bacs, taux de remplissage, perspectives d'évolution du parc de bacs, plan communication...).

Le prochain appel à projet sera lancé en mars 2019, pour une validation de CITEO en février 2020 et une mise en œuvre au 2^{ème} semestre 2020.

L'appel à projet suivant repousse à une mise en œuvre fin 2021.

Mme BUFFET demande si tout cela ne va pas coûter plus cher. En réponse Mme WOLBERT précise que si cette démarche n'est pas lancée, la CCPL perdra des recettes qu'elle avait jusque-là. La majoration des aides à la tonne devrait permettre d'avoir plus de recettes qu'avant.

Le changement des bacs ne se fera que quand cela sera nécessaire, soit après l'extension des consignes afin de limiter les coûts. Tous les bacs changés seront soit remis en service, soit vendus en tant que matière. Le diagnostic permettra d'estimer le budget à prévoir pour 2020, sachant que par ailleurs le coût de l'incinération, devrait diminuer (tonnage et coût à la tonne selon la nouvelle DSP).

Avis de la commission :

Les élus présents pensent que le plan d'action concernant les immeubles collectifs est pertinent, et qu'il est important de travailler sur les locaux et la mise en place des colonnes enterrées pour améliorer les conditions de présentation des déchets et limiter les nuisances.

La candidature à l'appel à projet extension des consignes de tri est approuvée pour une mise en place en 2020.

2. Réduction des déchets verts

Dans le cadre du programme « Territoire économe en ressources », un des objectifs est la baisse des déchets verts. Il s'agit de mettre en place des actions pour faire passer la production de 121 kg par habitant et par an en 2017 à 111 kg par habitant et par an en 2020. Cela est d'autant plus nécessaire qu'on constate une augmentation importante des apports de ce type en déchèterie cette année (+ 30 % environ), avec des répercussions financières.

Si certains usagers amènent des quantités importantes, notamment les professionnels, d'autres viennent déposer un sac de feuilles, quelques branches... soit des déchets facilement valorisables dans un jardin par du broyage, du paillage ou du compostage. L'enjeu est donc de faire prendre conscience aux administrés que les déchets verts sont une ressource pour leur jardin.

Afin d'accompagner le changement, plusieurs solutions sont préconisées et sont proposées :

- Sensibilisation des usagers au jardinage au naturel :

- Mise en place d'actions de sensibilisation en déchèterie : 7 animations ont déjà été planifiées cet automne. Les usagers ont été sensibles au message délivré par le maître composteur. 70 personnes ont été sensibilisées aux pratiques du jardinage au naturel.
- Mise à jour du guide « Compostage et jardinage au naturel » : le document étant quasiment épuisé, nous pouvons profiter de sa réimpression en 2019 pour le mettre à jour et y intégrer des solutions plus pratiques (exemple : comment broyer avec une tondeuse des branchages de faible diamètre).
- Formation en interne des gardiens de déchèterie : afin que chaque gardien puisse apporter quelques conseils aux usagers afin de les aider à réduire leurs déchets verts, une formation en interne est proposée, d'une demi-journée.
- Mise en place d'un espace de démonstration à la déchèterie de Lunel : si les usagers connaissent le terme « paillage », ils ne savent pas comment le mettre en place. Aussi, le projet est d'utiliser l'espace vert situé à l'entrée de la déchèterie pour en faire un lieu de démonstration : faire pousser différentes essences, pailler, mettre un composteur, des panneaux pédagogiques... La Mairie de Lunel va nous accompagner dans ce projet (aide technique et don de plantations).

- Mise en place de campagnes de broyage :

Le service Gestion et prévention des déchets a remis en état un broyeur et a ainsi pu organiser une journée de broyage le 24 novembre 2018 : le matin à Boisseron et l'après-midi à la déchèterie de Lunel. Un seul couple est venu le matin à Boisseron. Seuls deux usagers ont pu bénéficier de l'action à la déchèterie ; le broyeur étant tombé en panne en début d'après-midi.

Chaque système a ses avantages et ses inconvénients dont les principaux sont :

- Dans les communes : les administrés n'ont pas besoin de se déplacer en déchèterie,
- En déchèterie : les usagers qui n'étaient pas au courant de l'action peuvent en bénéficier ; le potentiel est donc plus important.

La campagne de broyage pourrait être déployée au printemps.

M. PISTILLI nous indique que sa commune s'est équipée d'un broyeur, ce qui permet de pailler les espaces verts communaux. M. PRATX évoque également un projet à Boisseron : celui de broyer les déchets verts des administrés.

Avis de la commission :

Les élus présents pensent que les solutions proposées sont pertinentes et complètes et qu'il faut travailler aussi bien sur des actions de sensibilisation que sur des opérations plus techniques.

Le plan d'action est approuvé.

3. Création des espaces réemploi en déchèterie

Les déchèteries de Lunel et de Marsillargues vont être prochainement réhabilitées. Dans le cadre de la convention financière, l'ADEME demande la création d'espaces « réemploi » dans chaque structure : il s'agit d'espaces dédiés aux dépôts d'objets réutilisables : vaisselle, les livres, les bibelots, les jouets, les meubles...

15 m² seront dédiés à ces espaces spécifiques. Ils seront aménagés dans des caissons maritimes, prochainement disponibles (caissons actuellement destinés aux déchets diffus spécifiques). Aucun investissement important n'est à prévoir.

Aucune association du territoire n'est en capacité de récupérer les quantités d'objets récupérés dans les déchèteries. Par contre, la Communauté d'Emmaüs Montpellier, installée à Saint-Aunès, vit exclusivement de la collecte et de la revente des objets qui lui sont donnés et dispose de la logistique nécessaire.

Cette association, type loi 1901, ne bénéficie d'aucune subvention. C'est un lieu d'accueil : elle soutient 75 compagnons, qui ne touchent pas le RSA mais une allocation versée par Emmaüs.

Une opération « Collecte solidaire » a été mise en place le 17 novembre 2018 et a permis de collecter 10 m³ d'objets divers, démontrant le potentiel de ces futurs espaces.

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec l'association Emmaüs. Elles ont permis de définir le calendrier de mise en œuvre suivant :

Calendrier de mise en œuvre	
En cours	Rédaction du projet de convention
Janvier / février 2019	Echanges avec Emmaüs sur le projet de convention
Février / mars 2019	Délibération en conseil communautaire
Printemps 2019	Formation des gardiens de déchèterie
Fin du printemps – début de l'été	Travaux de rénovation des caissons maritimes et ouverture des espaces réemploi

Il est à noter que l'électroménager sera exclu de la convention signée avec le futur prestataire.

4. Questions diverses

Sans objet.

La séance est levée à 20h00.